

Les Étangs de Bonfol et Le Kilomètre Zéro du front Ouest

Vestiges de l'histoire et plat régional

Jeudi 16 octobre 2025

Comme les titres ci-dessus l'indiquent, nous vous proposons deux parcours pédestres distincts pour cette dernière marche du programme 2025 :

- Le matin, la beauté des **étangs** de Bonfol
- L'après-midi, le sentier du **Kilomètre Zéro**

Ces deux itinéraires seront séparés par le **repas de midi** afin de goûter à la **spécialité de la région**, la friture de carpes (possibilité de demander un plat sans poisson).

Les Étangs de Bonfol, Jura



Ces Étangs à carpes protégés sont installés depuis le milieu du XVIII^e siècle. Le parcours pédestre passe sur les bords et dans les alentours des étangs de Bonfol situés dans une nature préservée. Il est agrémenté de panneaux didactiques intéressants permettant de découvrir les spécificités de la région tant sur les plans de la faune, la flore, la forêt que sur le plan des étangs.

Le parcours long de 7,7 km est **plat et facile** (durée approximative : 2h)

Le sentier du Kilomètre Zéro

La borne frontière représente l'endroit où se rencontraient les frontières de France, de Suisse et d'Allemagne. Le sentier du Km 0 du Front Ouest 1914-1918 est un **parcours facile en terrain plat et boisé**. Il permet de découvrir les vestiges variés des trois fronts. L'armée suisse et les Amis du Km 0 ont restauré plusieurs ouvrages librement accessibles et sécurisés pour faire connaître cet endroit chargé d'histoire.



Si vous souhaitez pénétrer dans l'un des ouvrages (blockhaus, poste d'infanterie, de mitrailleuse...), nous vous conseillons de vous munir d'une lampe de poche. La longueur du parcours qui traverse plusieurs fois la frontière peut être adaptée au temps à disposition et aux intérêts de chacun de vous pour ce thème.

Prix : Fr. 85.- , car et repas (carpes ou autre menu sur demande à la réservation)

Départ : **7 h 30** Yvonand, Condémines 8 « Hangar » puis Bureau communal
7 h 45 Yverdon-les-Bains, devant la Banque Raiffeisen

Responsabilité : *en cas d'accident ayant lieu pendant la marche, l'accompagnateur du groupe ne sera pas tenu pour responsable.*

